



Deuxieme compte enfant mineur parents separés

Par **bruns87**, le **26/11/2020** à **12:32**

Bonjour,

Je suis divorcé d'avec mon ex femme depuis 10 ans

J'ai un enfant mineur dont j'ai l'autorité parentale.

Je lui ai ouvert avec l'aval de sa mère un livret A Il y a 8 ans

J'apprends aujourd'hui que sa mère lui a ouvert un deuxième compte bancaire dans un autre établissement sans que j'en sois informé et sans que j'en ai procuration

J'ai appelé le directeur d'agence qui a boté en touche

Quels sont mes droits ? Comment puis-je avoir un droit de regard sur ce compte ? Un droit d'administration aussi ?

par avance merci pour vos réponses

Frédéric

Par **youris**, le **26/11/2020** à **16:29**

bonjour,

vous avez l'autorité parentale de votre enfant mineur mais s'il s'agit d'une autorité parentale conjointe, votre ex a donc également l'autorité parentale.

selon moi, dans cette situation chaque parent peut gérer séparément le compte.

voir ce lien :

<https://www.village-justice.com/articles/les-epargnes-enfant-mineur-dans-divorce,29522.html>

salutations